



COMMUNE DE CABRIES

CONSEIL MUNICIPAL 5 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

Présents (28) : M. Robert ABELA – M. Bruno AURIBEAU ; Mme Laurence BEGEY – Mme Marie-Christine BONAVENT – Mme Véronique BOURCET – Mme Charlotte CAORS – Mme Danielle CAUHAPE – M. Pierre CAVATORTO – Mme Sylvie CENCI-MACH – Mme Florence DANIEL-WEIS – M. Michel DORLET – M. Hervé FABRE-AUBRESPY – Mme Samira FAVRE-KANDOUSSI – M. Patrice FLORENS – M. Isaac HASSINE – Mme Virginie HOANG – M. Serge LEBOURGEOIS – Mme Nathalie LLUELLES – M. Mehdi MEDJATI – M. Frédéric MORLOT – M. Lionel PIEROTTI – M. Marc RADIGALES – M. Daniel SAMANNI-MESTRE – Mme Sylvie SOUCHON – M. Christian TANTI – Mme Marianne VAN DEN PLAS – M. Frédéric VARTANIAN – Mme Amapola VENTRON

Avaient donné pouvoir (1) : M. Eric MOUTON-CARTAZ à M. Robert ABELA

M. le Maire ouvre la séance.

Mme CAORS est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

M. le Maire constate que le quorum est réuni et il procède à l'installation du nouveau conseil municipal. Il invite ensuite le doyen d'âge, M. Daniel SAMANNI-MESTRE, à prendre la présidence de l'assemblée pour procéder à l'élection du nouveau maire de la commune.

M. SAMANNI-MESTRE prend la présidence de l'assemblée et désigne deux assesseurs, Mme Charlotte CAORS la plus jeune conseillère du groupe majoritaire et M. Marc RADIGALES le plus jeune conseiller des groupes d'opposition, pour la constitution du bureau de vote.

1.1 - Election du maire de la commune

M. SAMANNI-MESTRE demande que les candidatures pour le mandat de maire soient déposées puis constate de nouveau le quorum avant d'inviter les conseillers à voter, à bulletin secret, à la majorité absolue à trois tours. Après dépouillement du 1^{er} tour, il constate, les résultats suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 9 blancs
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue (calculée sur les suffrages exprimés) : 11

➤ Nombres de voix obtenues par Mme Amapola VENTRON : 20

En conséquence, M. SAMANNI-MESTRE proclame aussitôt Mme Amapola VENTRON élue maire de Cabriès.

1.2 - Fixation du nombre d'adjoints au maire

Par 29 voix pour, le conseil municipal décide de fixer à 8 le nombre d'adjoints au maire pour la durée du mandat du conseil.

1.3 – Election des adjoints au maire

Après dépouillement du premier tour, le conseil municipal constate les résultats suivants :

- Nombre de votants : 29
- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 29
- Bulletins blancs ou nuls : 9 blancs
- Suffrages exprimés : 20
- Majorité absolue (calculée sur les suffrages exprimés) : 11

➤ Nombres de voix obtenues par la liste « Un Nouveau Souffle pour Cabriès-Calas » : 20

En conséquence, Mme le Maire proclame aussitôt l'élection de :

- M. Robert ABELA, en qualité de 1^{er} adjoint au maire,
- Mme Danielle CAUHAPE, en qualité de 2^{ème} adjoint au maire,
- M. Christian TANTI, en qualité de 3^{ème} adjoint au maire,
- Mme Charlotte CAORS, en qualité de 4^{ème} adjoint au maire,
- M. Serge LEBOURGEOIS, en qualité de 5^{ème} adjoint au maire,
- Mme Sylvie CENCI-MACH, en qualité de 6^{ème} adjoint au maire,
- M. Isaac HASSINE, en qualité de 7^{ème} adjoint au maire,
- Mme Laurence BEGEY, en qualité de 8^{ème} adjoint au maire,


Il procède immédiatement à leur installation.

1.4 – Lecture de la charte de l'élu local

Le conseil municipal prend acte de la lecture de la charte de l'élu local par le maire ainsi que de la diffusion aux conseillers municipaux du chapitre du code général des collectivités territoriales consacré aux « Conditions d'exercice des mandats municipaux ».

La clôture de la séance est prononcée par Madame le Maire à 11h07.

Signature du Président de séance,



**Amapola VENTRON,
Maire de Cabriès**

Signature du Secrétaire de séance,



Mme Charlotte CAORS